

L'influence des "facteurs environnementaux" sur les Canadiens qui vivent ou qui voyagent à l'étranger, se traduit par une légère hausse du nombre d'expatriés par suite de l'augmentation du nombre de sociétés canadiennes qui obtiennent des contrats à l'étranger. Ce facteur est en partie contrebalancé par une diminution du nombre de retraités dont le pouvoir d'achat se trouve réduit par l'érosion de la valeur de leur pension, par suite de l'inflation et du glissement de la valeur du dollar canadien sur le marché des changes.

Il est probable qu'à l'instar des Canadiens qui travaillent à l'étranger, le nombre de voyageurs qui bénéficient d'un compte de frais ira croissant, tant en raison de la recherche continue de débouchés à l'étranger pour contrebalancer le ralentissement de l'économie canadienne que de la conjoncture favorable aux exportations consécutive à la baisse du dollar canadien et à la qualité généralement élevée des biens et des services canadiens.

Sans doute le nombre de touristes continuera-t-il à décliner, à tout le moins au cours des deux ou cinq prochaines années, surtout chez les jeunes, tant en raison de l'évolution démographique que de considérations économiques, moins de jeunes ayant les moyens de voyager.

Pour ce qui est de l'évolution de la demande de services consulaires qui pourrait résulter de ces tendances, on s'attend que le besoin de services consulaires courants se maintiendra et pourrait même augmenter, alors que le nombre de Canadiens en difficulté ou démunis décroîtra, du moins dans l'immédiat.

BUTS, OBJECTIFS ET POLITIQUES CONSULAIRES

I E

Pourquoi avons-nous maintenant besoin d'une politique consulaire? Après tout, le Ministère s'en est longtemps passé et il a le Manuel des instructions consulaires qui oriente les fonctionnaires consulaires dans un grand nombre de situations. En vérité, la situation est devenue de plus en plus complexe. Les employés du ministère et le public en général ont le droit de savoir quels sont les buts fondamentaux du programme consulaire et de quelle manière cette charge doit être exercée. Des situations qui n'ont pas été prévues dans le Manuel se présentent constamment et, faute de politique et d'orientation générales, les fonctionnaires consulaires et les chefs de mission hésitent à improviser, préférant demander conseil à l'Administration centrale. Tout aussi hésitants, les agents de secteur, à l'Administration centrale, s'en remettent au niveau supérieur, ce qui donne lieu à une centralisation excessive du processus décisionnel, des délais et à l'utilisation inefficace des ressources humaines. Un exposé clair des buts, objectifs et politiques, approuvé au niveau approprié, rendrait possible l'application uniforme de pratiques consulaires et une délégation plus étendue du pouvoir décisionnel aux missions à l'étranger.